

**COMMUNE de**  
**Bernoy-leChâteau**  
**02200**  
**-MAIRIE-**  
**39, rue de Septmonts**

---

☎ **03 23 74 90 24**  
Mail : **bernoy.mairie@sfr.fr**

# **PROCÈS VERBAL**

## **de la séance du Conseil Municipal**

-

### **du 05 JANVIER 2023**

*L'an deux mille vingt-trois, le cinq janvier, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de cette commune, se sont réunis dans la salle du Petit Pré sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales sous la présidence du Maire Philippe DERAM.*

*Date de convocation : 21/12/2022*  
*Date de publication : 05/01/2023*

*Membres afférents*  
*Au Conseil Municipal : 24*  
*En exercice : 24*

*Présents : 23*  
*Absents : 1*  
*Pouvoirs : 1*  
*Votants : 24*

*Étaient présents :*

*M. Philippe DERAM, M. Bernard SCERRI, M. Jean Claude RIGUET*  
*M. Laurent RECKE, M. Alain CHAUVET, M. Mickaël CLIQUOT, M. Jean-Loup MAÏO,*  
*Mme Audrey TRINON, Mme Annie MIELCZAREK, Mme Monique MOLLION, M. Étienne PINTA*  
*Mme Alexandra PRESSON, Mme Sandrine DUMAS, M. DEULCEUX Christian, M. SERUZIER Bernard,*  
*M. MASSIAS Olivier, M. GEORGELIN Michel, VECTEN Gaëtan, DUMORTIER jean Michel, MAURICE Benjamin, FOURRIER Baptiste, GLADIEUX Laurent, PETIT Thierry*

*Étaient absents :*

*Mme Joëlle DELEAGE*  
*Secrétaire de séance : Mme Annie MIELCZAREK*  
*A également assisté à la réunion : Melle FREITAS Sandra*

La séance a été ouverte sous la présidence de : M. DERAM, Maire,  
*Le conseil a choisi pour Secrétaire de séance Madame Annie MIELCZAREK et Madame FREITAS Sandra pour adjointe à la secrétaire de séance.*

---

Le maire propose d'ajouter à l'ordre du jour l'adhésion de la commune déléguées de Berzy le Sec au syndicat du Rondeau.

### **1) Délibération 202-01 : élection du Maire**

*Le conseil municipal,*

*Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;*  
*Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;*  
*Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :*

#### **1<sup>er</sup> tour de scrutin**

*Nombre de bulletins : 24*  
*À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0*  
*Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 24*  
*Majorité absolue : 24*  
*Ont obtenu :*

- *M. DEULCEUX Christian 22 voix*
- *M.DERAM Philippe 2 voix*

*- M. DEULCEUX Christian, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire*

### **2) Délibération 2023-02 : nombre d'adjoint**

*Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;*

*Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;*

*Le conseil municipal,*

*Après en avoir délibéré, décide la création de 6 postes d'adjoint*

### **3) Délibération 2023-03 : élection des adjoints**

Monsieur le Maire rappelle que l'élection des Adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que celle du Maire.

Les Adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du Premier Adjoint.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un rappel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Election du Premier Adjoint : candidat M. RIGUET Jean-Claude

Après dépouillement, les résultats sont les suivants : 24 voix à l'unanimité. M.RIGUET Jean-Claude a été installé.

Election du Second Adjoint : candidat M. SERUZIER Bernard

Après dépouillement, les résultats sont les suivants : 24 voix à l'unanimité. MR SERUZIER a été installé.

Election du Troisième Adjoint : candidat M SCERRI Bernard

Après dépouillement, les résultats sont les suivants : 24 voix à l'unanimité. M.SCERRI Bernard a été installé.

Election du Quatrième Adjoint : candidat M MASSIAS Olivier

Après dépouillement, les résultats sont les suivants : 24 voix à l'unanimité. M.MASSIAS Olivier a été installé.

Election du Cinquième Adjoint : candidat M RECKE Laurent

Après dépouillement, les résultats sont les suivants : 24 voix à l'unanimité. M.RECKE Laurent a été installé.

Election du Sixième Adjoint : candidat M GEORGELIN Michel

Après dépouillement, les résultats sont les suivants : 24 voix à l'unanimité. M.GEORGELIN Michel a été installé.

### **4) Délibération 202-04 : taux de l'indemnité du maire et des adjoints**

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L.2123-20 à 2123-24-1 du CGCT

Considérant que les articles L 2123-23 et L2123-24 du CGCT fixent les taux maxima pour les indemnités votées par les conseils municipaux pour le maire et les adjoints.

Considérant que le montant de l'enveloppe indemnitaire globale est égal au total de indemnités maximales du maire et des adjoints.

Considérant que la commune de Bernoy-le-Château compte 888 habitants

Décide,

Indemnité mensuelle du Maire : 40.3 % de l'indice 1027 de la Fonction Publique.

Indemnité mensuelle du Maire Délégué : 40.3% de l'indice 1027 de la Fonction Publique

**5) Délibération 2023-05 : modification des tarifs de concessions**

Le maire explique aux membres du conseil Municipal que pour la commune de Bernoy-le-Château il convient d'établir les tarifs des concessions des cimetières.

	<b>30 ans</b>	<b>50 ans</b>
Adulte tombe	240 €	400 €
Columbarium	300 €	500 €

Jardin du souvenir : 80 € à vie

Conseil municipal après exposé de M. le Maire décide des modifications de crédits tels que présentées.

**6) délibération 2023-06 : modification des tarifs de salles**

Le maire explique aux membres du conseil Municipal que pour la commune de Bernoy-le-Château, aux vues de la conjoncture actuelle et des tarifs des services publics, il 'convient de revaloriser les tarifs de location des salles des fêtes comme suit :

**Salle Roger Bonheur**

	<b>HAB</b>	<b>EXT</b>
Samedi/Dimanche	160 €	380 €
1 Journée	100 €	180 €
Vaisselle	50 €	50 €

**Salle du petit pré**

	<b>HABITANTS</b>	<b>EXTERIEURS</b>
Samedi/Dimanche	260€	480€
Vaisselle	50€	50€

## **7) délibération 2023-77 : création des effectifs**

Le maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu l'avis favorable du comité technique du 21 juin 2022

Considérant le tableau des effectifs

		MISSIONS ET ACTIVITES	CONDITIONS DE TRAVAIL <i>statut (stagiaire, titulaire, contractuel), horaires, type d'engagement, lieu de travail, moyens mis à disposition...</i>
			Avant
AGENT N°1 : <b>KACZKA JEROME</b>	TITULAIRE 35h Grade adj technique territorial principal 1ere classe	Entretien technique des espaces verts et locaux communaux	Titulaire 35/35eme
AGENT N°2 : <b>CLABECQ CORALIE</b>	Titulaire 28/151.67  Grade agent technique territorial	Nettoyage des locaux	Titulaire 28/151.67
AGENT N°3 : <b>FREITAS SANDRA</b>	Contractuel 30/35eme	Secrétariat de mairie	Contractuel 30/35ème
AGENT N° 4 <b>VASSEUR JUVANY</b>	Titulaire :35/35 Grade adj technique territorial	Entretien technique des espaces verts et locaux communaux	Statut Titulaire 35/35eme

Le conseil, décide à l'unanimité la création des effectifs.

## **8) délibération 2023-08 : adhésion de la commune déléguée de Berzy le Sec au syndicat scolaire du Rondeau.**

. Le maire explique que la commune déléguée de Berzy le Sec n'appartient pas au syndicat scolaire du Rondeau contrairement à celle de Noyant et Aconin.

Pour se mettre en conformité avec la loi, il est nécessaire que les deux communes déléguées appartiennent au même Syndicat scolaire.

Après les explications du maire, le conseil municipal de Bernoy-le-Château et le maire de la commune déléguées de Berzy le sec donnent leur accord pour une intégration au sein du syndicat scolaire du rondeau

## **9) attribution des commissions**

- **Bureau** : DERAM Philippe, DEULCEUX Christian, GEORGELIN Michel, MASSIAS Olivier, RECKE Laurent, RIGUET Jean Claude, SCERRI Bernard, SERUZIER Bernard
- **Agglo** : TITULAIRES : DERAM Philippe, DEULCEUX Christian  
Suppléants : RIGUET Jean Claude, SERUZIER Bernard
- **USEDA** : DEULCEUX Christian, MASSIAS Olivier, PINTA Etienne, RIGUET Jean Claude, SCERRI Bernard, SERUZIER Bernard
- **SESV** : DERAM Philippe, DEULCEUX Christian, GLADIEUX Laurent, MAURICE Benjamin, RECKE LAURENT, VECTEN Gaëtan
- **Fêtes et Cérémonie** : CHAUVET Alain, CLIQUOT Mickaël, DERAM Philippe, DEULCEUX Christian, DUMAS Sandrine, MASSIAS Olivier, PETIT Thierry, RECKE Laurent, MIELCZARECK Annie, SERUZIER Bernard, TRINON Audrey, MOLLION Monique

- **TRAVAUX VOIRIE ET APPEL D'OFFRE** : CHAUVET Alain, DERAM Philippe, DEULCEUX Christian, DELEAGE Joëlle, DUMORTIER Jean Michel, FOURRIER Baptiste, GEORGELIN Michel, MASSIAS Olivier, MOLLION Monique, PETIT Thierry, PINTA Etienne, RIGUET Jean Claude, SCERRI Bernard, SERUZIER Bernard
- **ACTION SOCIALE ET SPORTIVE** : CLIQUOT Mickaël, DEULCEUX Christian, DUMAS Sandrine, GEORGELIN Michel, MIELCZARECK Annie, MOLLION Monique, PRESSON Alexandra, RECKE Laurent
- **IMPOTS FINANCE** : DERAM Philippe, DEULCEUX Christian, MAIO Jean Loup, MASSIAS Olivier, MAURICE Benjamin, MIELCZARECK Annie, RECKE Laurent, SCERRI Bernard, SERUZIER Bernard
- **LISTE ELECTORALE** : DUMAS Sandrine, DEULCEUX Christian, MOLLION Monique, RECKE Laurent, SERUZIER Bernard
- **PATRIMOINE CADRE DE VIE CIMETIERE** : DEULCEUX Christian, GEORGELIN Michel, GLADIEUX Laurent, VECTEN Gaëtan, PINTA Etienne, RIGUET Jean Claude, FOURRIER Baptiste
- **INFORMATION** : DEULCEUX Christian, GLADIEUX Laurent, SERUZIER Bernard, SCERRI Bernard.

### **10) questions diverses**

- Monsieur le Maire propose au conseil de faire une boîte à idée dans les deux communes afin que les habitants choisissent le gentilé. il propose également de communiquer l'information sur panneau pocket et le facebook de la commune.
- Monique Mollion pose la question de savoir s'il y aura des permanences à Berzy le Sec. Monsieur le Maire explique que le siège social est basé à Noyant et Aconin du fait de la fréquentation plus élevée. Monsieur Deram explique que maintenant il y a un seul village et que la mairie est située au 39 rue de Septmonts.

Rien ne restant à l'ordre du jour la séance est levée à 20h45.

DERAM Philippe	RIGUET Jean-Claude	SCERRI Bernard	RECKE Laurent
DÉLEAGE Joëlle	PINTA Etienne	TRINON Audrey	CHAUVET Alain
CLIQUOT Mickaël	DUMAS Sandrine	GEORGELIN Michel	MAIO Jean-Loup
MIELCZAREK Annie	MOLLION Monique	PRESSON Alexandra	DEULCEUX Christian
PETIT Thierry	VECTEN Gaëtan	SERUZIER Bernard	MASSIAS Olivier
DUMORTIER Jean- Michel	FOURRIER Baptiste	GLADIEUX Laurent	MAURICE Benjamin